

I. Poitou-Charentes. 1. Ville de Poitiers

Robert Favreau, Jean Michaud, Edmond-René Labande

Citer ce document / Cite this document :

, . I. Poitou-Charentes. 1. Ville de Poitiers. Paris : CNRS Editions, 1974. pp. 1-42. (Corpus des inscriptions de la France médiévale, 1);

https://www.persee.fr/doc/cifm_0000-0000_1974_cat_1_1

Fichier pdf généré le 21/02/2020

Centre national de la recherche scientifique

Université de Poitiers

Institut de recherche et d'histoire des textes
Paris

Centre d'études supérieures
de civilisation médiévale

Corpus des inscriptions de la France médiévale

I

Poitou - Charentes

1

Ville de Poitiers

textes établis et présentés

par

Robert FAVREAU

Jean MICHAUD

chargé d'enseignement

collaborateur technique

à l'Université de Poitiers

au C.N.R.S.

sous la direction de

Edmond-René LABANDE

Directeur du CESC

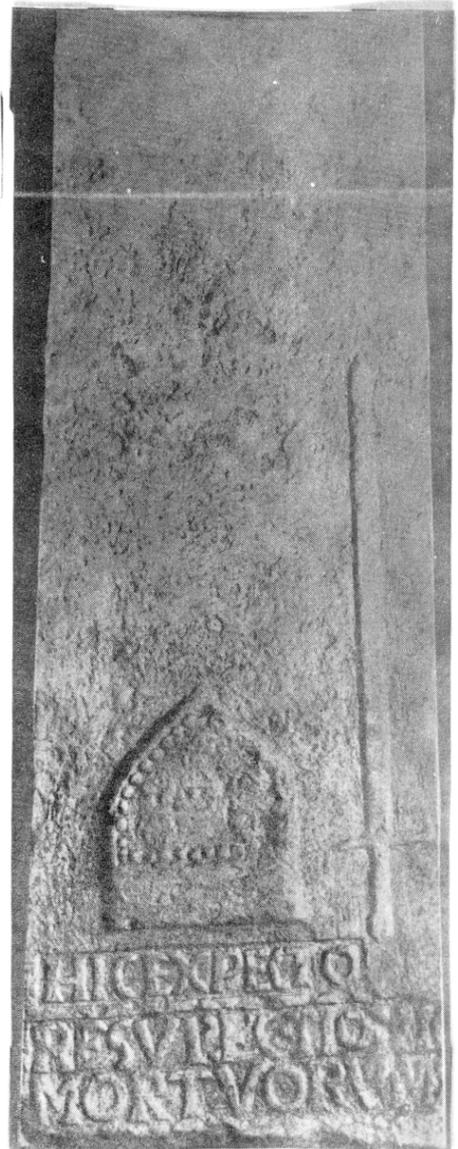
1974



77. Prov.: Airvault, abbaye, épitaphe de l'abbé
Pierre Ier [c. 1112]

(fac-similé)

78. Prov.: Airvault,
château de Vernay,
épitaphe de Ranulf
de Broc [XIIe s.]



[2^e moitié XII^e s.] - Epitaphe de Ranulf de Broc
(pl. XXXVIII, fig. 78)

- A - Epitaphe d'un officier de Henri II Plantagenet.
- B - Pierre tombale donnée par le comte A. Ferrand à la Société des Antiquaires de l'Ouest le 9 décembre 1901. Elle provient du château de Vernay, près d' Airvault.
- C - Pierre de 225 x 80 x 70cm. Hauteur des lettres: 9cm (l. 1), 8cm (l. 2 et 3).
- D -
 1. HIC EXPECTO
 2. RESVRECTIONI
 3. MORTVORVM
- E - Ici, j'attends la résurrection des morts.
- F - Caractères réservés en relief. Prédominance des formes carrées.
- G - On notera la forme barbare resurrectioni pour resurrectionem.
- H - Le texte de l'épigramme reproduit l'avant-dernier article du Credo, établi au concile de Nicée (325). Cette citation s'inspire par ailleurs de plusieurs passages de l'Écriture ¹. Elle illustre le thème de la résurrection des morts qui se retrouve, sur de nombreuses épitaphes, dès le début de l'ère chrétienne ².
- I - Cette pierre tombale a toujours été considérée comme étant celle de Ranulf de Broc. Cet officier royal, l'un des pires adversaires de Thomas Becket, séquestra les biens de l'église de Canterbury dès la Noël 1164, fut excommunié par la sentence d'Alexandre III (1166), passa en compagnie des meurtriers la nuit qui précéda l'assassinat et leur prêta main forte au moment de leur forfait (29 décembre 1170) ³. La chapelle du château de Vernay est dédiée

1. Dn. XII, 2; Is. XXVI, 19; Act. XXIV, 15.

2. L'inscription la plus ancienne qui illustre ce thème est une épitaphe de la ville de Rome, attribuée aux environs de l'année 303 (LECLERCQ, v° Resurrection, dans Dict. d'archéol. chrétienne et de liturgie, t. XIV-2, col. 2397). La formule la plus fréquente se trouve sous la forme: "Scio enim quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum" ou: "Credo quod Redemptor meus vivit..." Elle est tirée de l'Office des morts (Ier nocturne, Ire leçon, répons) et inspirée de Job (XIV, 25).

3. FOREVILLE (R.), L'Eglise et la Royauté en Angleterre sous Henri II

à saint Thomas de Canterbury. Elle fut fondée par Brooke de Vernay, en expiation de sa participation au meurtre de Thomas Becket.

FERRAND (Comte A.), Don, "Bull. Soc. antiq. Ouest", 2e sér., t. IX, 1901-1903, pp. 208 et 257 [texte].

101

[Xe s.] - Epitaphe d' Achard
(pl. XXXIX, fig. 79)

- A - Epitaphe.
- B - Pierre découverte au début de 1888, lors du percement de la rue Garrau de Balzan, à Saint-Maixent. Elle provient sans doute de l'abbaye Saint-Léger, puisque cette rue longe l'ancien cimetière et que la pierre fut trouvée vers le milieu de la portion nord du mur d'enceinte. Transférée au Musée du Pilon, à Niort, la pierre fut donnée au Musée de l'Echevinage de Poitiers en 1892.
- C - Fragment de 38 x 23cm. Hauteur des lettres: environ 4,5cm.
- D - 1. IS [EN AGNVS DEI QVI] ¹
2. TOLLIT CRIMI[NA COSMI HIC REQUIESCIT CORP]
3. VS AHKARDIS V[I]V[IT IN CHRISTO ANIMA]
4. ILLI IN SEMPIT[ERNVM REQUIESCAT...]
- E - ... Voici l'Agneau de Dieu qui enlève les crimes du monde. Ici repose le corps d'Achard. Il vit dans le Christ. Que son âme, à jamais, repose...
- F - Pierre préalablement réglée. Interlignes doubles. Sur ce fragment un triangle sépare les mots tollit et crimina. Un H oncial, les U ont tendance à s'arrondir. Un C carré (l. 2).
- H - La citation "En Agnus Dei qui tollit crimina cosmi" est inspirée de l'évangile de Jean ².
- I - La restitution proposée est fondée sur des analogies évidentes qui s'observent entre ce fragment et deux épitaphes carolingiennes conservées au Musée de Niort: "En Agnus Dei qui tollit crimina

Plantagenet (1154-1189), Paris, 1942, pp. 168, 173, 186, 311, 317 et 320. Nous sommes redevables à Mlle R. Foreville des renseignements biographiques sur Ranulf de Broc. Qu'elle en soit vivement remerciée.

1. Pour la restitution proposée, se reporter au commentaire. Les deux inscriptions tumulaires qui y sont citées proviennent du cimetière de l'église priorale Saint-Pierre de Melle, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Maixent.

2. "Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi" (Jn. I, 29).